



Haro sur les fonctionnaires !

Les services publics et la Fonction publique seront des thématiques au cœur des élections à venir. La campagne pour la primaire de la droite a été l'occasion d'une surenchère sur le nombre de postes de fonctionnaires à supprimer. Au-delà de la droite, les campagnes de dénigrement de la Fonction Publique (« fonctionnaire bashing ») sont devenues à la mode.

Des fonctionnaires trop nombreux et trop coûteux...

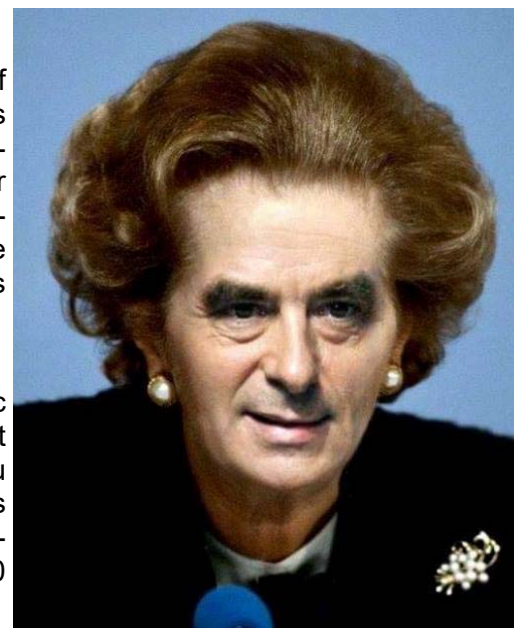
Ces discours s'appuient sur un certain nombre d'idées reçues sur les fonctionnaires et la Fonction publique. Les fonctionnaires sont trop nombreux, trop bien payés, trop protégés... La FSU s'est attelée à lutter contre ces idées reçues au travers d'un ouvrage documenté¹. Dans ces débats la fonction publique est toujours envisagée sous l'angle du coût. Or peut-être faudrait-il s'interroger sur l'utilité de la fonction publique. Le rôle des fonctionnaires est avant tout d'assurer des missions de services publics. Si on envisage la question sous cet angle, on remarque que les attentes des citoyens sont fortes. Ils se plaignent (à raison) des délais d'attente aux urgences, des classes surchargées, des fermetures d'écoles dans les zones rurales... Ils réclament plus de services publics et des personnels qualifiés.

Des fonctionnaires trop protégés ...

Les fonctionnaires bénéficient de la garantie de l'emploi. Voilà un autre grief adressé aux fonctionnaires. C'est en partie vrai. Rappelons toutefois que les fonctionnaires peuvent être licenciés en cas de fautes graves et que le nombre de contractuels a fortement augmenté dans la Fonction Publique pour atteindre 20% des effectifs. Quant au statut, il est lié à nos missions. Il permet aux fonctionnaires de remplir leurs missions d'intérêt général en toute indépendance, sans être assujettis à des intérêts privés ou à des groupes de pression.

L'opposition récurrente entre privé et public

Le discours anti-fonctionnaire joue également sur l'opposition entre le public et le privé. Or les fonctionnaires ne vivent pas dans une bulle. Ils mesurent au quotidien, dans leur travail ou dans leur vie, les effets catastrophiques du chômage et de la précarité. C'est pourquoi nous avons manifesté aux côtés des salariés du privé contre la loi El-Khomri et pour un code du travail protecteur. C'est pour cette même raison que nous défendons la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés.





SOMMAIRE

- 1 Edito
- 2 APC : L'action commence à payer. Renforçons-la !
- 2 NON à la fusion des Bacs pros Commerce et Vente

- 3 Contractuels de la fonction publique de l'Etat : la circulaire du 20 octobre
- 3 Elections aux conseils centraux de l'Université de Strasbourg
- 3 Le SNASUB-FSU obtient pour la première fois deux sièges
- 4 Coopération syndicale, ça existe !

- 4 Le « marronnier » : le Projet de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale le PLFSS 2017
- 5 L'implantation du FN dans l'Est de la France : éléments d'explication
- 5 Agir pour la Paix et le Désarmement, pour un monde meilleur

EDITO... la suite

Au-delà des fonctionnaires, on assiste une fois de plus à une offensive généralisée contre les garanties collectives pour tous les salariés du public comme du privé, (statut, CDI, droit à la protection sociale) qui assurent à la population une existence digne et un minimum de justice sociale. Ce ne sont pas des privilèges mais des droits. Il est juste que tous les salariés bénéficient de manière directe (salaires) ou indirecte (pensions, droit à la protection sociale, accès aux services publics) des fruits d'une richesse qu'ils créent et d'une solidarité nationale qu'ils financent par le biais de l'impôt.

La défense des droits et des acquis sociaux de tous les salariés est au cœur de l'engagement de la FSU. Elle continuera à se battre pour.

Géraldine Delaye, Gauvain End et Jean-Marie Koelblen, co-secrétaires de la FSU Alsace



1 « En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique », Les éditions de l'atelier, disponible au local FSU 67, 10 rue de Lausanne (5 euros)

APC : L'action commence à payer. Renforçons-la !

L'action « arrêt des APC » entre dans la campagne que le SNUipp-FSU a lancé l'an dernier « Du temps, des moyens, de la confiance ». Alors que leurs obligations de service sont de 27 heures, le Ministère de l'éducation nationale leur reconnaît plus de 44h/semaine. Il est temps que ce « travail invisible » soit enfin reconnu. Le SNUipp-FSU s'est fait le porte-parole des collègues, qui lors des RIS ou au travers des outils numériques mis à leur disposition, ont dit combien leur travail s'était intensifié, leurs questionnements autour de l'inefficacité des APC et la nécessité de reconnaître l'ensemble de tâches déployées pour la réussite de tous les élèves. La campagne de l'arrêt des APC va dans ce sens et s'installe dans le pays.

Les premiers éléments récents de discussion, sans aller dans le sens de notre demande de suppression, visent à élargir le cadre des APC. C'est un premier pas qui va dans le sens de notre demande et de celle des collègues qui veulent que leurs engagements dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles soit reconnu et soit « imputé » au temps d'APC. Durant cette période de dialogue, le ministère, ne donnera pas de directives aux DASEN pour effectuer des prélèvements de salaire ou exercer des pressions sur les collègues engagés dans notre action de boycott des APC.

Virginie Solunto, co-secrétaire du SNUipp-FSU 67



NON à la fusion des Bacs pros Commerce et Vente

Les inspecteurs annoncent la fusion pour 2018 (avec 2 options) alors que les branches professionnelles qui recrutent nos élèves ont émis un avis NEGATIF...

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (Degesco) passe outre en profitant même pour augmenter la part des CCF dont une épreuve orale à réaliser en PFMP (période de formation en milieu professionnel)

Ceci annonce des conditions de travail dégradées et des suppressions de postes comme le prouve le précédent du Bac GA (Gestion-Administration).

Le SNUEP National examine les actions à mener pour s'opposer à cette réforme.

Pascal THIL, secrétaire académique du SNUEP-FSU



Contractuels de la fonction publique de l'Etat : la circulaire du 20 octobre

Cette circulaire fait suite à la mobilisation de la FSU lors de la journée de lutte contre la précarité le 13 octobre 2016. Elle a été publiée le 30 octobre 2016, et traite des modifications introduites par les décrets du 21 mars 2014 et du 3 novembre 2014.

Le guide aborde principalement les points suivants :

- **l'extension de l'entretien annuel d'évaluation** à tous les agents contractuels recrutés par CDD de plus d'un an
- **les conditions de recrutement** des contractuels de nationalité étrangère
- **les modifications des mentions obligatoires liées à la rédaction du contrat** : motif précis du recrutement, catégorie hiérarchique, ...
- **l'obligation de délivrance par l'administration d'un certificat administratif** attestant de la durée des services
- **un maintien des droits des agents contractuels** lors de la mobilité d'un agent dans certaines conditions
- **maintien du CDI en cas d'échec à la titularisation**
- **les motifs de licenciement des agents contractuels**, les obligations de reclassement de ces agents et les règles de procédures applicables en cas de fin de contrat.
- **les durées de la période d'essai** sont encadrées en fonction de la durée du contrat.
- **les nouveaux critères à partir de** réévaluation périodique des contractuels au moins tous les trois ans
- **la place et le rôle des commissions consultatives paritaires et l'extension de leurs attributions.**

Marcello Rotolo 

Elections aux conseils centraux de l'Université de Strasbourg

Les élections aux conseils centraux de l'Université de Strasbourg du 17 novembre ont vu un niveau de mobilisation électorale particulièrement important. Nous saluons le beau score réalisé par les listes d'entente présentées par la CGT et le SNASUB-FSU dans les collèges BIATSS. Deuxième à seulement 5% de la liste majoritaire, ce résultat se traduit par l'élection de deux collègues du SNASUB dans 2 conseils sur 3.

En ce qui concerne les enseignants-chercheurs, les conditions dans lesquelles la campagne électorale s'est déroulée apparaissent inquiétantes. Plusieurs faits à la limite de la légalité sont à déplorer : appels de doyens ès-qualité sur les listes de diffusion internes, toujours en faveur de la liste présidentielle, pressions individuelles, collecte hiérarchique des procurations...

Dans un tel contexte, nous nous félicitons que les listes « Alternative 2017 », soutenues par nos deux syndicats, aient obtenu 28 élus dans les trois conseils contre 32 pour les listes soutenant Michel Deneken. Les conditions sont ainsi réunies pour que le Conseil d'administration fasse, le 13 décembre, le choix d'un changement de politique, en élisant Hélène Michel à la présidence de l'université.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU de l'Université de Strasbourg



Le SNASUB-FSU obtient pour la première fois deux sièges

Les listes d'union présentées par la CGT et le SNASUB-FSU arrivent en 2^e position à seulement 5% de la liste majoritaire au CA dans le collège des BIATSS. 4

Ce résultat se traduit par l'élection de deux collègues du SNASUB, l'une au Conseil d'Administration et l'autre à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Nous sommes conscients de la confiance qui nous a été accordée, et nous tiendrons les engagements pris auprès de nos électeurs. Merci à toutes et à tous pour vos voix qui ont permis ce beau résultat et qui confirme la place de plus en plus importante du SNASUB-FSU à l'Université de Strasbourg.

Jacky Dietrich, secrétaire académique du SNASUB-FSU



L'implantation du FN dans l'Est de la France : éléments d'explication

Dans leur ouvrage « Les mémoires dangereuses » (Albin Michel – 2016) Benjamin Stora et Alexis Jenni ajoutent des hypothèses sur l'explication à donner à propos du succès du FN sur tout l'Est de la France. Le passé colonial de la France est défini comme « un passé qui ne passe pas ». Dès les années 30, 5 régions ont connu une forte immigration algérienne : Ile de France, Provence Alpes Côte d'Azur, Nord Pas de Calais, Alsace Lorraine, région lyonnaise. Dans ces mêmes régions les groupes d'anciens combattants d'Algérie (AFN) ont connu un développement important. Les auteurs mettent en avant cette hypothèse : « Dans le discours frontiste, la filiation entre présence musulmane en France et persistance d'une mémoire coloniale, héritage d'un Sud perdu dans les guerres de décolonisation, a joué un rôle décisif. » Très implantés dans le milieu associatif et la vie locale, ils exercent une forte influence idéologique.

Ils concluent ainsi : « L'utopie d'un gouvernement par le FN a été un jour réalisée : c'était le fonctionnement réel, chaotique, inefficace, violent, de la colonie algérienne. A la question de savoir si le FN est un parti comme les autres, il faut clairement répondre non ; et ce n'est pas à cause de son obsession ethniciste, culturaliste, ce n'est pas au nom d'un moralisme qui refuserait l'exclusion, c'est bien plus profond que cela : ce n'est pas un parti comme les autres car ses représentations de la société, des institutions, du pouvoir sont différentes de celles qui ont fondé la République, son imaginaire est fondé sur une autre histoire que celle que partagent les différentes formations qui acceptent le jeu démocratique. »

Certes, on peut penser qu'au FN, dans les luttes intestines il y a d'autres enjeux : discours pseudo-social (notamment contre le programme de Fillon), et souci de respectabilité. Mais le vieux fonds raciste et revanchard est toujours influent. Il suffit d'observer l'équipe de campagne de Marine Le Pen où sont présents Rachline (identitaire), Marion Maréchal Le Pen, Bruno Gollnisch (Lepenistes sauce Jean-Marie) et Wallerand de Saint Just qui dénonce « la submersion migratoire ».

Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Nous reviendrons sur ces questions dans un prochain bulletin.

Jean-Louis Hamm, SNES-FSU



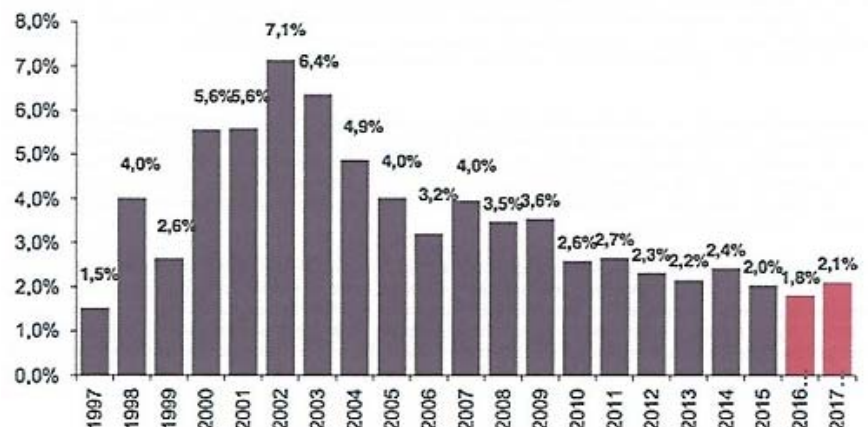
Le « marronnier » : le Projet de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale le PLFSS 2017

Le PLFSS 2017 ne marque aucune rupture avec la PLFSS 2016 ; il se caractérise toujours par une même logique comptable : 4 milliards d'économies imposées à la branche maladie, 1,5 milliards d'économie imposées à l'hôpital...

L'évolution de l'ONDAM depuis sa création en 1996 par Alain Juppé prouve mieux qu'un long discours la diminution de l'enveloppe financière allouée, par le parlement, pour le remboursement des dépenses de santé.

De 7,1% en 2002, l'ONDAM est passé dans une fourchette de 2,6 à 2,2 % pendant la période de 2010 à 2014 ; puis à 1,8% en 2016, taux historiquement bas. La petite augmentation de l'ONDAM fixée pour 2017 à 2,1 % ne permettra pas de couvrir les dépenses de soins des patients. En effet, les dépenses de santé seront vraisemblablement plus élevées en raison des progrès techniques de la médecine, de l'arrivée de médicaments coûteux, des augmentations des tarifs des honoraires des médecins libéraux...

Evolution en taux de l'ONDAM depuis l'origine (%)



Le PLFSS 2017 met en musique la loi Santé et celle de l'Adaptation de la Société au Vieillesse de la Population votées toutes les deux en 2016 : nécessité d'avoir une complémentaire santé qui devra prendre en charge par exemple le risque « dépendance », les divers appareillages, les prothèses... Si, comme le dit notre ministre de la santé, « les comptes s'améliorent dans toutes les branches du régime général », que même pour la première fois « la branche vieillesse pourrait être excédentaire en 2016 », il faut aussi constater que la fracture sanitaire s'aggrave, que l'hôpital public mis au régime sec aura de plus en plus de mal à remplir sa mission de services public malgré les efforts qui seront réclamés aux agents hospitaliers subissant une fois de plus une dégradation de leurs conditions de travail.

Les organisations syndicales doivent se saisir de tous ces problèmes liés au droit fondamental de la santé pour tous et proposer d'autres solutions économiques et humaines.

Françoise EIDEN



Coopération syndicale, ça existe !

Le saviez-vous ? La FSU mène depuis de nombreuses années une coopération syndicale avec plus d'une vingtaine de syndicats de pays du sud francophones. Il s'agit de financer, conseiller et partager des expériences avec des syndicats de l'enseignement primaire et secondaire de pays aussi divers qu'Haïti, le Mali, le Burkina Faso, Madagascar, la République du Congo, le Tchad, la Tunisie, Maurice... Ceci se fait au sein du CSFEF, un comité syndical international en grande partie financé par la FSU, la CSQ (du Québec), le SER (Suisse romande) et l'IE (Internationale de l'Éducation). Le CSFEF est actif sur le terrain en aidant les syndicats locaux à publier des journaux (au Tchad), à éditer et diffuser des guides des



XV^{ème} rencontre du CSFEF, en présence de délégués de Mauritanie, Madagascar, Cameroun, Maroc et de Xavier Marand, secrétaire général adjoint du SNES

droits syndicaux (en République démocratique du Congo un guide de 80 pages a été diffusé à plus de 500 exemplaires dans une bonne partie du vaste pays), en organisant des échanges entre syndicats (Tunisie, Mali), en formant des militants du sud à l'utilisation des réseaux sociaux, en dotant ces syndicats de matériel informatique (RDC, Burkina).

Tous les deux ans, à l'occasion du sommet de la francophonie, le CSFEF réunit ses délégués au cours de rencontres très fructueuses dont vous pouvez avoir un aperçu en allant sur son site :

<http://www.csfef.org/>

Elisabeth Jacquet, SNES-FSU



Agir pour la Paix et le Désarmement, c'est absolument indispensable pour un monde meilleur

A l'occasion de la Journée Internationale de la Paix de l'ONU le mercredi 21 septembre 2016 et à l'appel du Comité départemental du Bas-Rhin du Mouvement de la Paix, une dizaine d'organisations* se sont rassemblées à 18h place Kléber, pour affirmer leur attachement à la Paix et, corrélativement, leur opposition aux guerres et aux fabrications et ventes d'armes. Entre 50 et 70 personnes étaient présentes.

Les guerres, qui ont lieu un peu partout dans le monde provoquent de très nombreuses victimes, blessées ou tuées, dans les populations civiles, et d'immenses dégâts aux territoires touchés, entraînant de forts mouvements d'exilés et de réfugiés.

Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, ces conflits pourraient être évités, à condition que les dirigeants politiques en aient la volonté. Un des moyens pour y parvenir serait d'arrêter, ou de baisser drastiquement, la fabrication et la vente d'armes. L'an dernier, au moins 1500 milliards d'euros ont été utilisés par les dépenses militaires dans le monde, alors que, d'après l'ONU, l'utilisation de 5 % des dépenses pendant 10 ans (soit 800 milliards d'euros) permettrait de résoudre les principaux problèmes de l'humanité : alimentation en eau, faim, principales maladies, analphabétisme, services publics (écoles, hôpitaux, voies de communications...) satisfaisants.

Plutôt que de vendre des armes et de s'engager dans la « modernisation » de son armement nucléaire pour 50 milliards d'euros dans les prochaines années, la France, devenue le 2^{ème} vendeur d'armes au monde (par habitants), ferait mieux de se re-consacrer à la pérennité de ses industries.

Toutes les organisations présentes, place Kléber, ont pu s'exprimer. Jean-Louis Hamm est intervenu pour la FSU ; il a reconnu la nécessité pour la FSU de s'impliquer davantage sur ces questions vitales de la Paix, en se rapprochant des organisations pacifistes telles le Mouvement de la paix ou Enseignants pour la Paix.

Bernard Revollon, SNUEP-FSU



*Organisations présentes : Mouvement de la Paix Bas-Rhin, Justice et Libertés, CGT, FSU, MRAP, PCF, PCOF, les Amis du peuple kurde, CDKF, Collectif judéo-arabe pour la Palestine.



FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr
 FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr
<http://alsace.fsu.fr> - <https://www.facebook.com/fsu.alsace>